MAIRIE
DE LE BRUSQUET

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE

Bulletin municipal

N°114 - ÉTÉ 2014

www.le-brusquet.com

Infos UTILES

HORAIRES DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

	Matin	Après Midi
Lundi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	Fermée
Samedi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00

Le dimanche ainsi que les jours fériés la déchetterie est fermée

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

ACCUEIL AU PUBLIC

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 le vendredi de 08h30 à 12h00 et fermée l'après-midi

Vous pouvez nous contacter

Par courrier :
Quartier de l'Arziéras 04420 Le Brusquet

Par téléphone : 04.92.35.69.00
Par fax : 04.92.35.69.01
Par courriel : mairie-le-brusquet@wanadoo.fr

Présidents de clubs de sports, association « Milles Sols », A.C.E.M, école du Brusquet ...

Un réflexe à acquérir :

ENVOYER VOS ARTICLES ET PHOTOS à
echodelauziere.lebrusquet@orange.fr

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale a été transférée dans les locaux de l'ancienne épicerie, place du 8 mai 1945.

Elle est ouverte au public :

LUNDI : 16h30 - 18h30
MARDI : 16h30 - 17h30
MERCREDI : 09h00 - 11h00 / 13h30 - 17h30
JEUDI : 16h30 - 19h30
VENDREDI : Fermée

HORAIRE DE CAR : LE BRUSQUET-MARCOUX-DIGNE-LES-BAINS

7:15	8:15	13:30	Le Brusquet	12:30	17:35	18:20
7:25	8:25	13:40	Marcoux	12:20	17:25	18:10
7:35	8:35	13:50	Digne-les-Bains Gare routière	12:10	17:15	18:00
Lu	Lu	Lu	Jours de fonctionnement	Lu	Lu	Lu
Ma	Ma	Ma		Ma	Ma	Ma
Me	Me	Me		Me	Me	Me
Je	Je	Je		Je	Je	Je
Ve	Ve	Ve		Ve	Ve	Ve
	Sa			Sa		Sa
Annuel sf fêtes	Annuel	Annuel sauf fêtes		Annuel	Annuel sauf fêtes	Annuel

RENSEIGNEMENTS POUR CETTE LIGNE :
Place du Tampinet : 04000 DIGNE-LES-BAINS - SCAL Gap : 1 cours Ladoucette - 04000 GAP cedex
Tél. Gare routière de Digne-les-Bains : 04 92 31 50 00 et 04 92 31 52 72
renseignement@scal-amv-regulieres.com

LE MOT DU MAIRE

Gilbert REINAUDO
Maire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis

Voici le temps de la rentrée qui a sonné. Je voudrai profiter pour souhaiter bonne chance aux élèves de CM2 qui vont, à la prochaine rentrée scolaire, commencer un nouveau cycle avec l'entrée au collège. Sachez que nous leur souhaitons, moi-même ainsi que l'ensemble du conseil, bonne chance pour leurs futures études. Nous ne nous faisons pas de soucis car nous savons qu'ils ont été préparés dans les meilleures conditions pour franchir ce cap.

Cette prochaine rentrée se fera avec 6 classes pour notre groupe scolaire. Nous souhaitons une pleine de réussite à Jean Pascal VERNET notre professeur des écoles, qui s'en va dans une nouvelle affectation. Nous avons pu apprécier ses compétences, sa gentillesse et surtout sa très grande implication dans la vie scolaire. Nous le regretterons tous, petits et grands. Nous souhaitons la bienvenue aux 2 nouvelles enseignantes, Mme AMARENCO et Mme BAYLE.

Cette rentrée verra également la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Nous avons essayé de proposer des activités diverses et variées, afin que cette réforme ait un sens, sans coût supplémentaire pour les familles. Des évaluations se feront au fur et à mesure et permettront d'ajuster et de proposer des améliorations, tout cela en concertation permanente avec les parents d'élèves, les enseignants et le personnel communal.

La création de cette classe supplémentaire aura pour conséquence de déplacer l'ACEM, la sixième classe récupérant leur salle dans le Groupe Scolaire. Des travaux seront entrepris dans les locaux de l'ancien centre de Tri Postal pour l'aménager, mais hélas, vu les délais administratifs incompressibles, ces locaux ne seront pas disponibles à la rentrée, mais uniquement vers la fin de l'automne (si tout se passe comme prévu). Une solution transitoire sera proposée dans l'attente.

Profitez encore des derniers jours de l'été pour faire le plein d'énergie, et sachez, qu'avec l'ensemble du Conseil, nous sommes toujours prêts, motivés et à votre service, pour continuer à faire avancer notre Commune.

AMITIES A TOUS
VIVE LE BRUSQUET

Votre Maire

SOMMAIRE

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-rendu du 10 avril 2014 4
Compte-rendu du 29 avril 2014 5
Compte-rendu du 26 mai 2014 6
Compte-rendu du 20 juin 2014 7
Compte-rendu du 15 juillet 2014.....7
PROGRAMME UPRO 8

LES INFOS COMMUNALES

Information moustiques 9
Rappel réglement animaux familiers 10
A nos chers lecteurs. 10
Présentation Educatif territorial 11
Louis delaye reçoit les musiciens 13
Une nouvelle bibliothèque 13

LES INFOS CULTURELLES

Jazz sous les arbres 6ème édition 14
Les rencontres de la parole 17
La fête patronale du Bruquet.....18

LA VIE ASSOCIATIVE

Les Ainés de Lauzière 20
Graine de champions pour le football 21
Assemblée générale.....21

INFORMATIONS DIVERSES

Le coin des échecs.....22
L'état civil 22
La page du sourire 23
JOJO FERAUD nous a quitté.....23

Directeur de la publication : Gilbert REINAUDO
Comité de rédaction : Magali CORRIOL, Fabienne BERTHOLET, Nolwenn PIN, Anne SARRON, Stéphanie IAVARONNE, Sonia ROUBAUD, Laurent DUBUS, Serge PAU, Franck GASULLA et Pierre ROSSI.
Crédits photos : Cathy et François PEREZ, Nathalie BONNET, Arlette JANNIN, ean-Jacques LORION, Louis DELAYE et Pierre ROSSI
Conception : Frédéric PELLEGRINI [grafist]
Impression : ARC EN CIEL Papier normes écologiques PEFC

LES CONSEILS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014

**SAUF MENTION CONTRAIRE,
TOUTES LES DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES À L'UNANIMITÉ**

1/ VOTE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'administration de la commune est du ressort des élus réunis en conseil municipal.

Afin que la gestion des affaires courantes puisse être efficace et que le conseil municipal ne soit pas tenu de donner un accord préalable à chaque action, l'article L.2122-22 prévoit une série de délégations que le Conseil peut accorder au Maire pendant toute la durée du mandat.

Certaines délégations sont de caractère général :

o Passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistres y afférentes

o Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

o Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

o Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

o Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs éventuels avenants lorsque les crédits sont ouverts au budget

D'autres sont assortis de limites financières ou sont restreintes à certains domaines définis par le Conseil Municipal :

o Procéder à hauteur de 20 000 euros à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts

o Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux jusqu'à 10 000 euros

o Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les domaines suivants : Urbanisme, Personnel, Judiciaire, Environnement

o Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions fixées antérieurement par le Conseil municipal (CM du 5/10/1989, approbation du PLU le 15/12/2008, Institution du Droit de préemption Urbain le 09/02/2009)

(La liste exhaustive des délégations figure sur le procès verbal du conseil municipal affiché en mairie et consultable sur le site internet de la commune). Monsieur le Maire a précisé que bien qu'il ait délégation du Conseil, toutes les actions seront présentées et discutées en conseil municipal.

2/ VOTE DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le montant des indemnités est calculé par rapport à l'indice brut le plus élevé de la fonction publique : 1015.

Pour une commune de 1000 à 3499 habitants l'indemnité du maire ne doit pas excéder 43 % de cet indice et celles des adjoints 16.5 %

Le conseil municipal a décidé de fixer les taux à 31 % de l'indice 1015 pour le maire soit 1178.45 euros bruts mensuels et à 15.5 % pour les adjoints soit 589.22 euros bruts mensuels.

3/ FORMATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

(Le maire est présent de droit dans toutes les commissions)

1. Finances/Personnel/Economie
   Président : Laurent DUBUS
   Membres : Serge GRAC, Sylvie GENY, Anne SARRON, Marie-Thérèse LACORRE
2. Travaux/Voirie/Sentiers
   Président : Gérard IAVARONE
   Membres : Laurent DUBUS, Serge PAU, Benoit JACQUOT, Colomba MARIANI , Marie-Thérèse LACORRE
3. Sports-Loisirs/Culture/Echo de Lauzière/Site internet
   Président : Pierre ROSSI
   Membres : Laurent DUBUS, Serge PAU, Fabienne BERTHOLET, Magali CORRIOL, Nolwenn PIN, Anne SARRON
4. Urbanisme/PLU/Patrimoine
   Président : Serge PAU
   Membres : Laurent DUBUS, Gérard IAVARONE, Pierre ROSSI, Benoit JACQUOT, Gilles OURTH, Sylvie GENY, Colomba MARIANI
5. Enfance/ACEM/Ecole/Restauration scolaire
   Présidente : Sylvie GENY
   Membres : Pierre ROSSI, Fabienne BERTHOLET, Magali CORRIOL, Nolwenn PIN, Anne SARRON
6. Appels d'offres
   Président : Gilbert REINAUDO
   Membres Titulaires : Laurent DUBUS, Gérard IAVARONE, Pierre ROSSI, Serge PAU
   Suppléants : Benoit JACQUOT, Marie-Thérèse LACORRE
7. Bibliothèque municipale (rattachée à la commission culture)
   Président : Pierre ROSSI
   Membres : Gérard IAVARONE, Magali CORRIOL, Sylvie GENY, Nolwenn PIN
8. Appellation-numérotation des quartiers et des voies communales (rattachée à la commission urbanisme)
   Président : Laurent DUBUS
   Membres : tous

4/ REPRÉSENTATION AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES ASSOCIATIONS

1. Communauté de Communes de Haute Bléone (CCHB) : Gilbert REINAUDO, Laurent DUBUS, Gérard IAVARONE, Serge PAU, Sylvie GENY
2. Syndicat Mixte d'Aménagement de le Bléone (SMAB) : Gilles OURTH (titulaire), Gérard IAVARONE (suppléant)
3. Syndicat d'Energie 04 (SDE 04) : Laurent DUBUS, Gérard IAVARONE, Benoit JACQUOT (titulaires), Sylvie GENY, Marie-Thérèse LACORRE (suppléants)
4. Réserve géologique : Marie-Thérèse LACORRE, Anne SARRON
5. Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) : Gérard IAVARONE, Marie-Thérèse LACORRE
6. Comité du Pays Dignois et GAL : Gilbert REINAUDO (titulaire), Sylvie GENY, Gérard IAVARONE (suppléants)
7. Plate forme d'Initiative Locale : Colomba MARIANI
8. Fonds de Solidarité Logement (FSL) : Laurent DUBUS
9. Syndicat Mixte de l'Abattoir de Digne les Bains : Gilles OURTH

(titulaire), Gérard IAVARONE (suppléant)

10. Correspondant sécurité routière (Préfecture) : Laurent DUBUS
11. 3ème âge : Gérard IAVARONE
12. Agriculture : Gilles OURTH
13. Association Sport et loisirs du Brusquet (ASLB) et Football club du Brusquet : Pierre ROSSI (titulaire), Anne SARRON (suppléante)
14. Risque grippe aviaire : Pierre ROSSI (titulaire), Fabienne BERTHOLET (suppléante)
15. Correspondant défense : Laurent DUBUS

5/ QUESTIONS DIVERSES

Vote d'une motion pour l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école à la rentrée 2014 compte tenu du nombre important d'élèves inscrits sur la commune.

Information du Conseil sur les travaux et dossiers en cours : city stade, réfection de la toiture et de la façade du garage du Mousteiret, attente du bornage du chemin des Gravats.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

**SAUF MENTION CONTRAIRE,
TOUTES LES DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES À L'UNANIMITÉ**

1/ INFORMATION DE L'OUVERTURE D'UNE 6ÈME CLASSE

M. le Maire fait part d'un courrier de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale qui annonce la création d'un 6ème poste à la rentrée scolaire prochaine. Il adresse ses remerciements à toutes les personnes qui se sont mobilisées : élus, enseignants, parents d'élèves…

2/ RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

Compte tenu des effectifs prévus à la rentrée prochaine et de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et sur proposition de la commission du personnel, la création d'un emploi d'avenir pour l'A.C.E.M est décidée. Le coût de cet emploi est de 6 000 € par an.

3/ RÉSEAU D'EAU

Le bureau d'études CLAIE vient de faire un premier rendu de son étude sur le réseau. Il annonce un programme de travaux de 180 000 € HT qui sera fractionné en 3 tranches.

4/ AVENANT À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Par courrier du 22 novembre 2013, la Directrice Départementale des Territoires a informé la commune qu'à partir du 01 décembre 2013, ses services ne seraient plus en mesure d'instruire les CUa et les DP.

Depuis, M. Rémi CHAUSSEGROS a pris en charge l'instruction de ces documents d'urbanisme avec l'appui de M. Serge PAU. Il convient donc de régulariser la relation entre la commune et la DDT en signant un avenant.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cet avenant.

5/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 DES BUDGETS DE LA COMMUNE

Après que M. le Maire ait quitté la salle, M. DUBUS, adjoint aux finances, présente les différents comptes administratifs 2013 :

6/ BUDGET PRINCIPAL :

- Fonctionnement : Excédent : 96.651,53 €
- Investissement : Excédent : 3.893,08 €

Soit un excédent global de clôture de : 100.544,61 €

7/ BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT :

- Fonctionnement: Excédent : 194.872,93 €
- Investissement : Excédent : 319.282,63 €

Soit un excédent global de clôture de : 514.155,56 €

8/ BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE :

Fonctionnement : Excédent de clôture : 12.705,92 €

Hors de la présence de M. Gilbert REINAUDO, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2013

9/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal , de l'eau et assainissement et du transport scolaire dressés par le receveur pour l'exercice 2013, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

10/ AFFECTATION DES RÉSULTATS

M. le Maire revient dans la salle du conseil et reprend la présidence du conseil municipal.

Il expose au Conseil Municipal qu'il convient, conformément aux instructions budgétaires, de voter l'affectation du résultat comptable de fonctionnement de chaque budget

Ce résultat comptable peut être affecté en tout ou partie au financement de la section d'investissement, ou servir à financer la section de fonctionnement.

Budget Principal : Excédent de 96.651,53 €

Le conseil municipal décide de conserver l'excédent dans la section de fonctionnement.

Budget Eau/Assainissement : Excédent de 194 872.93 €

Le conseil municipal décide de conserver l'excédent dans la section de fonctionnement.

Budget Transport Scolaire :

L'affectation est sans objet puisque ce budget ne possède pas de section d'investissement.

11/ FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Sur proposition de la commission des finances les taux de fiscalité directe locale sont reconduits :

Impôts locaux	Taux votés
Taxe d'habitation	20,16
Taxe foncière bâti	34,55
Taxe foncière non bâti	101,22
Cotisation foncière des entreprises	29,1

M. le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 6 ans.

LES CONSEILS

12/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

DESIGNATIONS	ALLOUEES EN 2014
ASS MILLES SOLS	10.500
FOOTBALL CLUB LE BRUSQUET	3.550
ASS COMMUNALE DE CHASSE	1.800
ASS INTERCOM SAPEURS	1.000
ASS LES ARCHERS DU BLAYEUL	300
CLUB MOUCHE DU PAYS	250
COMITE DES FETES	4.000
COMITE D'ORGANISATION FOIRE AUX TARDONS	100
COMITE PAYS DIGNOIS	1.028
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	200
FONDATION DU PATRIMOINE	100
AMICALE CCHB	1.000
LA PREVENTION ROUTIERE	200
LES AINES DE LAUZIERE	3.000
RESTAURANT DU CŒUR	100
USEP	100
ASLB	1.000
ASFODEL	10
ADMSR (Association Départementale Sécurité Routière)	200
TOTAL GENERAL	**28.438**

Ne prennent pas part au vote :

M. Gilles OURTH, Vice-président du Comité des Fêtes pour la subvention allouée à cette association.

M. Gérard IAVARONE, membre actif de la Société de Chasse et Président de l'Amicale Intercommunale des Sapeurs-Pompiers pour les subventions allouées à ces associations.

13/ VOTE DES BUDGETS 2014 :

Prévisions budgétaires pour l'année 2014.

Budget Principal

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1.076.466,14	1.076.466,14
Fonctionnement	1.440.794,53	1.440.794,53
Total	**2.517.260,67**	**2.517.260,67**

Budget Eau et Assainissement

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	710.377,36	710.377,36
Exploitation	309.472,93	309.472,93
Total	**1.019.850,29**	**1.019.850,29**

Budget Transport scolaire

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	0	0
Exploitation	27.705,92	27.705,92
Total	**27.705,92**	**27.705,92**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014

SAUF MENTION CONTRAIRE,
TOUTES LES DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES À L'UNANIMITÉ

La parole est donnée à François PEREZ qui représente le Football Club du Brusquet.

Il présente au Conseil leur projet d'embauche d'un emploi d'avenir d' animateur sportif soit directement par le club avec mise à disposition à la commune, pour un nombre d'heure à définir, soit par la commune qui mettrait le jeune à la disposition du club.

Les élus s'interrogent sur le besoin de la commune en agent d'animation car la création d'un emploi d'avenir de ce type a déjà été validée lors d'un précédent conseil municipal et demande un complément d'information sur les heures d'utilisation de ce jeune.

1/ DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Suite à la création d'une sixième classe au sein du groupe scolaire, la salle, actuellement utilisée par l'ACEM, va redevenir une salle de classe et il y a lieu d'aménager un nouveau local pour l'ACEM.

La Poste ayant dénoncé le bail de la pièce du centre de tri, cette salle deviendrait le local de l'ACEM.

Pour ce faire, des aménagements sont nécessaires et le bureau d'étude SEE a été sollicité pour monter un projet prenant en compte les obligations légales.

Le Conseil autorise les demandes de subventions auprès du Conseil Général et de l'Etat (enveloppe sénatoriale- DITL)

2/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU CITY-STADE :

Suite à la création du city-stade, il serait souhaitable d'aménager l'entourage de cette structure pour rendre ce nouveau lieu de rencontre encore plus convivial.

M. le Maire est autorisé à demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et à faire la même demande auprès de l'Etat (enveloppe parlementaire).

3/ VERSEMENT D'UNE AIDE D'URGENCE À LA MAIRIE DES MÉES SUITE À L'INCENDIE DE LEUR ÉCOLE

Monsieur Le Maire propose de faire un geste de solidarité envers la commune des Mées dont l'école a été entièrement détruite par le feu.

La somme de 500 € est proposée et acceptée.

4/ DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. le Maire indique qu'il faut désigner 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour mettre en place cette commission.

Le Maire est d'office Président de cette commission et il propose deux membres extérieurs au Conseil : Pierre AUZET comme titulaire et Magali CARTA comme suppléante.

Au sein du Conseil sont désignés comme membres titulaires : Laurent DUBUS, Gérard IAVARONE, Benoit JACQUOT, Gilles OURTH et Serge PAU, et comme membres suppléants : Fabienne BERTHOLET, Serge GRAC, Marie-Thérèse LACORRE, Nolwenn PIN et Anne SARRON

5/ QUESTIONS DIVERSES

1. Une demande de subventions auprès du Conseil Régional de 11 000 € est décidée pour des travaux de voirie d'un montant de 60 198 € TTC.
2. M. le Maire est autorisé à lancer un marché pour l'achat d'un tracteur avec épareuse afin de remplacer le véhicule UNIMOG qui montre des signes de fatigue. Ce véhicule permettra de déneiger, de saler les routes et d'entretenir les haies le long des routes. Son coût tout équipé est d'environ 50.000 €.
3. M. le Maire présente les projets de modification du Pays dignois en syndicat mixte et la volonté départementale de créer une Communauté d'agglomération autour de Digne. Il semblerait que les échéanciers d'adaptations des structures départementales s'accélèrent.
4. Gérard IAVARONE, adjoint aux travaux, précise que les agents techniques réalisent la clôture de la station de pompage et que les plantations d'été sont réalisées.
5. Pierre ROSSI, adjoint à la culture, fait le point sur les préparatifs du festival de jazz et précise qu'un site internet spécifique a été créé par 3 jeunes de l'IUT dans le cadre d'un stage en entreprise (http://jazzsouslesarbres04.wix.com/2014)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

SAUF MENTION CONTRAIRE, TOUTES LES DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES À L'UNANIMITÉ

1/ AUGMENTATION DU TARIF DES TICKETS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Suite à l'augmentation tarifaire contractuelle de SCOLAREST de 0,10 € par repas, après débat, il est décidé de passer le prix du ticket à 3,90 € pour les enfants (au lieu de 3,85 € actuellement) et 4,15 € pour les adultes.

Reste à charge de la commune 0.07 € par ticket.

2/ SUPPRESSION DE LA RÉGIE PHOTOCOPIES

Il est décidé de supprimer cette régie qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui. Les usagers pourront toutefois continuer à venir à la mairie faire des photocopies, en quantité raisonnable.

3/ ACHAT D'UN TABLEAU NUMÉRIQUE POUR L'ÉCOLE

Le Conseil valide la proposition de M. le Maire d'acheter un troisième tableau numérique pour en munir la salle de classe du directeur de l'école ; il est rappelé que l'école dispose déjà de deux tableaux du même type, qui font l'unanimité auprès des élèves et des enseignants.

4/ QUESTIONS DIVERSES

1. M. le Maire informe le conseil municipal des travaux de mise en conformité pour un Type ERP à réaliser dans la future salle de l'ACEM. La commune déposera un permis de construire dans les meilleurs délais. Le délai d'instruction étant long, il semble que nous ne puissions pas livrer la salle à la rentrée prochaine, mais plutôt après les vacances de noël. Affaire à suivre
2. A la demande de M. le Maire, Mme GENY fait un point sur les réunions qui se sont tenues autour du projet du PEDT.

   M. ROSSI souligne le remarquable travail réalisé par Ludivine CABROL qui a pris la suite de Franck GEIGER qui avait lui-même déjà bien avancé le projet.

   Deux nouvelles institutrices arriveront à la rentrée de septembre, elles se sont présentées lors de la dernière réunion du Conseil d'Ecole.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2014

SAUF MENTION CONTRAIRE, TOUTES LES DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES À L'UNANIMITÉ

1/ DÉSIGNATION ET APPROBATION DES ENTREPRISES POUR LA CRÉATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le bureau d'étude a estimé la somme totale des travaux à 313100 € HT et a divisé ces travaux en 11 lots comprenant :

Lot 1 : VRD ; Aménagement
Choix de l'entreprise Durance Travaux pour une offre à 34441,14 € HT

Lot 2 : Gros Œuvres, Maçonnerie
Choix de l'entreprise Comba pour une offre à 67673,50 € HT

Lot 3 : Charpentre , Couverture, Zingueries
Choix de l'entreprise Cluze pour une offre à 30453 € HT

Lot 4 : Bardage estimé à 21200 € HT
Choix de l'entreprise Eco Construction bois pour une offre à 21152,61 € HT

Lot 5 : Menuiseries extérieures , Serrureries estimées à
Choix de l'entreprise Cléon pour une offre à 40484,97 € HT

Lot 6 : Cloisons , Doublages , Faux plafonds estimés à 12500 € HT
Choix de l'entreprise Gamba pour une offre à 11713,36 € HT

Lot 7 : Menuiseries intérieures , Mobiliers estimés à 6000 € HT
Choix de l'entreprise Menuiserie Provençale pour une offre à 9883 € HT

Lot 8 : Revêtement de sol, Faiences estimés à 13800 € HT
Choix de l'entreprise Somarev pour une offre à 13430,25 € pour du revètement de sol souple

Lot 9 : Peinture estimée à 6900 € HT
Choix de l'entreprise Spinelli pour une offre à 4734 € HT

Lot 10 : Electricité estimé à 21300 €
Choix de l'entreprise Pelestor pour une offre à 11870 €

Lot 11 : Plomberie, Sanitaire, Chauffage, ventilation estimés à 29300 € HT. Choix de l'entreprise Sanitec pour une offre à 19285 € HT

En conclusion les travaux pour réaliser la bibliothèque qui étaient estimés à un montant total HT de 313100 Euros seront réalisés pour la somme de 265256 Euros HT .

II) QUESTIONS DIVERSES :

A) Personnel :

Délibération pour modification du temps de travail de certains employés communaux :

- Mle Perez Marianne passera de 80 à 100 % soit de 28H à 35H
- Mle Serra Christelle passera de 50 à 100 % soit de 17H 30 à 35H
- Mme Penalver passera de 28 H à 30H

Ces changements seront effectifs à partir du 1er septembre 2014

B) ACEM :

Dépôt d'un dossier de subvention auprès de la CAF avant le 30 aout 2014 pour la reconstruction et le réaménagement des locaux de l'ACEM .

C) Tarifs ACEM et cantine rentrée 2014 :

Les tarifs des frais d'inscription restent inchangés par contre pour les repas il sera demandé 3 centimes supplémentaires par repas.

Le tickets de repas coûtera 3,90 pour un enfant
4,15 pour un adulte

La journée avec repas+gouter coûtera 10,69 euros pour 1 enfant
17,07 euros pour 2 enfants
23,44 euros pour 3 enfants

La demi-journée coûtera 4,59 euros pour 1 enfant
7,69 euros pour 2 enfants
10,20 euros pour 3 enfants

D) Tableau numérique :

Demande de subvention DETR pour l'achat d'un nouveau tableau numérique pour l'école. Cette subvention pourrait couvrir 80% de l'achat soit un montant de 5218 ,40 euros , il resterait à la charge de la mairie un montant de 1319,60 euros.

E) Remerciement :

L'école des Mées ainsi que la mairie des Mées remercient par un courrier la commune pour le don fait pour l'école.

H)Travaux :

- Début des travaux de la piste cyclable
- Station d'épuration en cours de travaux
- Station de pompage : entretien en cours

Fin du conseil municipal, séance levée à 10H20

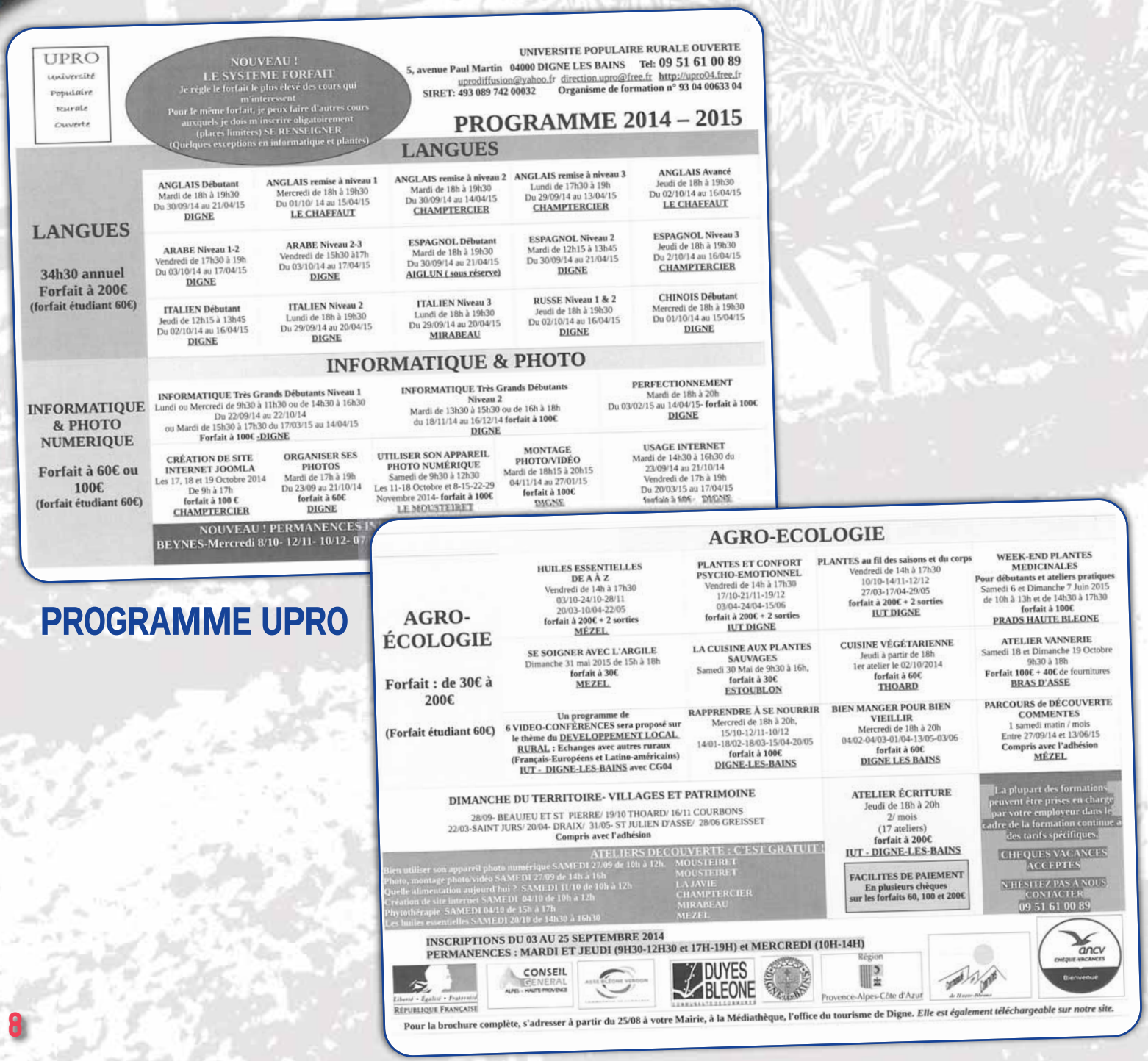

PROGRAMME UPRO

Ce qu'il faut savoir

Aedes albopictus (dit « moustique tigre ») est implanté dans le Var depuis 2008. À ce jour, une vingtaine de départements (hors outre-mer) sont concernés par la présence de ce moustique.

S'il peut être vecteur de maladies (chikungunya, dengue) outre-mer, en zones tropicales et subtropicales, un risque épidémique, en zones tempérées, est très réduit. D'autant que le dispositif de veille mis en place vise à maîtriser rapidement les cas importés et les cas autochtones potentiels.

Quoi qu'il en soit, ***Aedes albopictus* est, avant tout, un moustique fortement nuisant, qui pique particulièrement le jour.**

www.albopictus83.org

Un dispositif départemental

L'État (Préfecture, ARS PACA, CIRE Sud) et le Conseil général ont mis en place un comité de pilotage chargé de suivre le plan de lutte contre la prolifération de ce moustique.

Ils ont confié à l'EID Méditerranée (Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen), opérateur public territorial dans le sud de la France, une démarche de surveillance, de prévention et de contrôle antivecteur.

MÉFIEZ-VOUS DE L'EAU QUI DORT... LA MOITIÉ DU SUCCÈS C'EST VOUS !

www.albopictus83.org

RÉSIDANTS INDIVIDUELS

Chaque femelle de « moustique tigre » pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. **C'est là qu'il faut agir.**

SOYEZ SECS AVEC LES MOUSTIQUES

À vous de jouer !

Avant de voler et... de piquer, les moustiques, tel *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »), se développent sous forme de larves dans l'eau. C'est la mise en eau des œufs qui déclenche tout le processus. C'est donc là qu'il faut agir, avant l'émergence des moustiques adultes.

L'essentiel des lieux de ponte se trouvant au plus proche de l'Homme (en intradomiciliaire), une seule façon de faire pour limiter la prolifération de ce moustique :

▶ Supprimez les eaux stagnantes, systématiquement, chez soi ; c'est le rôle de chacune et de chacun, c'est votre mission. C'est 50 % du succès !

Cycle de vie

Seules les femelles piquent : elles ont besoin des protéines contenues dans le sang qu'elles ingèrent pour porter leurs œufs à maturité.

JARDINIÈRES ET POTS DE FLEURS
Raisonnez leur arrosage : terreau humide, jamais d'eau apparente.

VASES, SEAUX, SOUCOUPES SOUS LES POTS DE FLEURS
Videz-les souvent (au moins une fois par semaine). Pour les soucoupes, **remplacez** l'eau par du sable humide.

MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS, TOUS RÉCEPTACLES POTENTIELS D'EAU
Videz-les puis **retournez-les** ou **rentrez-les**.

PARTOUT SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES

RÉSERVES D'EAU (BIDONS, BACS POUR ARROSAGE)
Couvrez-les de toile moustiquaire ou autre tissu.

GOUTTIÈRES, RIGOLES, REGARDS D'ÉVACUATION
Vérifiez le bon écoulement des eaux. **Curez-les** régulièrement.

PISCINES
Entretenez-les régulièrement, **bâchez-les** (mais évacuez l'eau retenue par les bâches) ou **videz-les**.

BASSINS D'AGRÉMENT
Entretenez-les régulièrement, **introduisez-y** des poissons rouges friands de larves.

www.albopictus83.org

LES INFOS CO

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de LE BRUSQUET

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Note d'information

RAPPEL DU REGLEMENT CONCERNANT LA DETENTION D'ANIMAUX FAMILIERS

Avoir des animaux familiers chez soi OUI !

A la condition qu'ils ne causent aucun désagrément aux autres occupants du groupe.

Art.10 – loi du 9 juillet 1970

Pour des raisons de tranquillité du voisinage,
Ne laissons pas nos chiens aboyer,

Respectons notre obligation de jouissance paisible.

Pour des raisons de sécurité,
La tenue en laisse des chiens est obligatoire,

Chaque personne doit pouvoir profiter des espaces extérieurs en toute sûreté.

Pour des raisons de propreté et d'hygiène,
Ramassons les besoins laissés par nos animaux,

dans les allées, espaces communs, jardins ou les proximités de bâtiments.

RAPPEL : le nourrissage d'animaux (chats, chiens sans propriétaire,...) est **interdit** par le Règlement Sanitaire Départemental sous peine d'amende. (Arrêté préfectoral n°84 539)

Merci pour le respect de cette demande par tous,

Pour que chacun puisse profiter de son cadre de vie de façon agréable et propre.

A NOS CHERS LECTEURS

Que vous soyez président ou membre d'une association, d'un club de sport ou simple quidam, peut être avez-vous envie de partager quelque chose avec l'ensemble de vos concitoyens, n'hésitez plus à prendre votre plume ou votre souris et soumettez votre article au comité de rédaction de l'Echo de Lauzière pour une publication prochaine.

Bien sûr vos articles doivent être sympa et non polémiques... !

Si vous le souhaitez, vous pouvez contribuer à ce que ce petit journal soit encore plus le reflet de la vie de notre commune dans un esprit toujours convivial.

Articles et/ou photos à envoyer à

echodelauziere.lebrusquet@orange.fr

Ou à déposer à la mairie

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°114 - ÉTÉ 2014

PRÉSENTATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village »
Proverbe Africain

La réforme des rythmes scolaires est l'occasion de remettre en perspective l'ensemble des temps de l'enfant et du jeune. Considérer l'ensemble des intervenants éducatifs comme des partenaires permet de prendre en compte l'enfant dans sa globalité. Une coopération de tous pour une réelle coéducation est nécessaire afin d'amener l'enfant et le jeune à se révéler et l'accompagner vers son épanouissement.

Le projet éducatif territorial (PEDT) est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation en complémentarité avec lui.

Le PEDT concrétise un partenariat entre la collectivité territoriale, les acteurs éducatifs, les services de l'Etat, les partenaires financiers (CAF, MSA…) et les associations notamment de jeunesse et d'éducation populaire afin de répondre à des besoins nettement identifiés.

Il a pour but de favoriser les échanges entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs…) tout en respectant le domaine de compétence de chacun et de contribuer à une politique de réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs

Tous les enfants doivent pouvoir participer aux activités proposées dans le cadre du PEDT même si elles n'ont pas un caractère obligatoire. Les parents doivent disposer de toutes les informations nécessaires pour décider ou non d'inscrire leurs enfants aux activités périscolaires proposées dans le cadre du PEDT.

L'initiative de la mise en place d'un PEDT relève de la collectivité territoriale.

Un comité de pilotage, constitué à la rentrée 2013, est chargé d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du PEDT.

Il comprend principalement :

- Monsieur Le Maire - Gilbert REINAUDO - Président
- Monsieur Pierre ROSSI - Adjoint délégué aux sports, loisirs, culture
- Madame Sylvie GENY -Conseillère municipale - Commission ACEM/Ecole
- Monsieur Didier CARRIBOU - Directeur groupe scolaire
- Monsieur Franck GEIGER - Responsable Service ACEM/Ecole (Coordonnateur) remplacé en avril 2014 par Mme Ludivine CABROL
- Un représentant des délégués des parents d'élèves. Et peut être étendu ponctuellement, selon les besoins, à d'autres personnes

CALENDRIER DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DU PEDT

Octobre 2013 :

Réunions de concertation (parents, enseignants) afin d'élaborer la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires pour la rentrée 2014

Validation du projet par le Conseil d'Ecole (15/10/2013)

Novembre 2013 :

Adoption du projet par le Conseil Municipal lors de la séance du 4/11/2013

Décembre 2013 :

Présentation de la nouvelle organisation au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN)

Printemps 2014 :

Etat des lieux des structures et moyens existants

Définition des besoins

Réunions avec les partenaires locaux, choix des futurs intervenants auprès des enfants

Préparation des plannings de rentrée et rédaction du PEDT

Présentation aux parents d'élèves des activités de la première période et des modalités d'inscriptions et de fonctionnement (17/06/2014)

Transmission du PEDT aux services départementaux de l'Education nationale et à la Direction Départementale de la cohésion sociale qui organiseront conjointement la validation.

Cette validation prend la forme d'un engagement contractuel de la collectivité, des services de l'Etat partenaires et des organismes financeurs. La durée maximale de cet engagement est de trois ans.

CONTENU DU PEDT

- Présentation de la commune et de sa politique éducative
- Etat des lieux de l'existant : équipements, moyens humains, structure d'accueil des enfants, partenaires institutionnels et financeurs, associations locales
- Définition des besoins et recensement des contraintes à prendre en compte
- Objectifs poursuivis et effets attendus
- Nouvelle répartition des temps de l'enfant à partir de la rentrée 2014
  - ➢ Les accueils périscolaires les lundis, mardis et jeudis
    - Le matin de 7h30 à 8h45 : Accueil échelonné des enfants

PRÉSENTATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

- Avant midi de 11h45 à 12h15 : Retour échelonné des enfants en famille
- Pause méridienne de 11h45 à 13h45 : Repas au restaurant scolaire
- Activité péri-éducatives (TAP) de 13h45 à 14h30
- Retour à l'école de 14h30 à 16h45
- Le soir de 16h45 à 17h45 : Aide méthodologique aux devoirs
- Le soir de 16h45 à 18h30 : Retour échelonné des enfants en famille

➢ Les accueils périscolaires les vendredis

- Le matin de 7h30 à 8h45 : Accueil échelonné des enfants
- Avant midi de 11h45 à 12h15 : Retour échelonné des enfants en famille
- Pause méridienne de 11h45 à 13h45 : Repas au restaurant scolaire
- Retour à l'école : de 13h45 à 16h00.
- Activité péri- éducative : de 16h00 et jusqu'à 16h45
- Le soir de 16h45 à 18h30 : Retour échelonné des enfants en famille

➢ Les accueils extrascolaires

Les mercredis deux possibilités d'accueil

- Avant midi de 11h45 à 18h30 : Repas puis animations pédagogiques.
- Après midi de 13h30 à 18h30 : Accueil échelonné de 13h30 à 14h puis animation pédagogiques.

Les Vacances

- En journée de 7h30 à 18h30 : Accueil échelonné de 7h30 à 9h00; retour en famille de 17h00 à 18h30

Les enfants sont répartis en deux groupes d'âge : un pour les enfants de moins de 6 ans et un pour les enfants de plus de 6 ans. Cette répartition sera mise en place en fonction du nombre d'enfants présents, dans le respect de normes d'encadrement définies dans le décret N° 2002-883 du 3 mai 2002 (articles 18).

A noter que dans la cadre d'un PEDT, les normes d'encadrement peuvent être assouplies :

1 animateur pour au plus 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et 1 animateur pour au plus 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14)

- Modalités d'inscription aux activités
- Tarification des accueils

Afin de permettre à tous les enfants de pouvoir profiter du dispositif sans surcoûts pour les familles et ainsi maintenir l'accès égalitaire aux activités péri-éducatives, le conseil municipal a décidé que la municipalité prendrait à sa charge l'ensemble des coûts supérieur au financement octroyé par l'Etat pour la mise en place de la réforme. Ce choix pourra être remis en question si ces financements venaient à réduire ou disparaître.

La tarification des autres temps périscolaires ou extrascolaires resteront soumis à une participation des familles. L'ensemble de ces tarifs font l'objet d'une délibération du conseil municipal ; ils sont affichés au bureau de l'Accueil Collectif Educatif de Mineurs et consultables sur le site internet de la municipalité.

- Animations prévues et planning 2014-2015 pour chacune des quatre périodes

Les contenus d'animations sont organisés en partenariat avec le tissu associatif local. Ils seront renouvelés chaque année en fonction de l'évaluation intermédiaire, des disponibilités des intervenants et des liens construits avec le projet d'école.

- Modalités de suivi et d'évaluation du PEDT

L'évaluation du projet éducatif est réalisée par le comité de pilotage chaque année et à l'issue de la durée de la convention.

Une réunion trimestrielle sera mise en place afin de pointer les réussites et difficultés rencontrées et d'y apporter les corrections nécessaires. Cette fréquence pourra être modifiée à la demande des membres du comité de pilotage.

L'évaluation annuelle permettra aux partenaires de vérifier si les objectifs visés sont atteints et de faire évoluer le projet si besoin.

NB . La totalité du Projet Educatif de territoire est consultable sur le site de la mairie

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°114 - ÉTÉ 2014

LOUIS DELAYE REÇOIT LES MUSICIENS DE L'OPÉRA DE MONTE-CARLO.....

Avant leur prestation donnée à Archail, les musiciens de l'orchestre de l'Opéra de Monte-Carlo sont venus visiter l'atelier du peintre louis DELAYE au Mousteiret. Pour l'occasion ils étaient accompagnés par l'organisateur du concert : Gilbert BILLARD.

UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE... POUR TOUS

Le projet de la nouvelle bibliothèque avance et, suite à la CAO (Commission d'Appel d'Offres) du 10 juin et l'analyse des offres par le cabinet d'études SEE, les entreprises sont, maintenant, choisies.

Le chantier avait été découpé en onze lots, allant du gros œuvre à la peinture, et nous avons reçu une quarantaine d'offres pour ces divers lots.

Le budget prévisionnel établi par le cabinet d'étude et l'architecte était de 313.100 € et après analyse des offres et sélection des entreprises pour choisir les mieux disantes, ce budget est revu à la baisse pour un montant global de 265.256€, soit une belle économie d'environ 15%.

Les travaux devraient débuter en septembre pour une ouverture espérée de la bibliothèque au printemps 2015. On pourra donc consulter les ouvrages de cette nouvelle bibliothèque sur la terrasse ensoleillée avec vue sur le Pic du Couard dès l'été prochain.

JAZZ SOUS LES ARBRES, 6E ÉDITION – 14 JUIN 2014

Ce devait être donc vrai … certains illuminés disent que lorsqu'on met toute son énergie et ses ondes positives dans une entreprise, alors il y a très peu de chance pour que cela rate. Pas si illuminés que cela finalement, car notre petit festival en est l'exemple parfait, année après année. Car si chacun est heureux de venir sous les arbres du Parc Lucien Auzet chaque début de mois de Juin, bien peu se doute de la bataille menée dans l'ombre par tous les bénévoles. Et cette année encore, le combat fut rugueux et épuisant, de la recherche de fonds aux garanties financières, du choix de la date à la communication, en passant par toutes les incertitudes liées à une année électorale ou même à la météo. Mais finalement, la grande gagnante a été la volonté de fer affichée par tous les acteurs, et bien sûr la commune du Brusquet, qui peut maintenir son festival et son ambiance si particulière. Car au moment où les espoirs semblaient perdus, une réelle vague de soutien s'est élevée de toute part, et chacun a œuvré pour la survie de cette journée si chère à tous : des prestataires aux artistes, des collectivités territoriales (Région PACA, Conseil général des AHP et CCHB) à la municipalité du Brusquet, sans oublier bien entendu la cinquantaine de bénévoles réguliers, tous ont manifesté un soutien sans faille et salutaire !

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°114 - ÉTÉ 2014

Si bien qu'en ce 14 Juin, il ne manquait que le soleil pour que la fête soit belle. L'adage se vérifiant une fois de plus, les bonnes ondes semées toute l'année allaient être récoltées toute la journée, car pas une seule goutte de pluie n'allait faire taire la musique, alors que nombre de communes environnantes cherchaient le sec en vain. C'est donc le VOCAL MYSTERY TOUR qui a ouvert le bal vers 17h30 : composé des musiciens du conservatoire de Digne et de près de 140 jeunes chanteurs venus à la fois du conservatoire, mais aussi et surtout des écoles du canton (Les Ferréols, Sacré Cœur, et Le Brusquet), cet ensemble nous a servi une réadaptation des standards des Beatles à la fois émouvante, dynamique et rafraîchissante. Un travail énorme de la part de ces jeunes, un encadrement d'un an trouvant son apothéose devant un public venu nombreux pour les applaudir. Une heure de chant sur une grande scène, voilà des moments que ces écoliers n'oublieront pas de sitôt, et le public non plus !

Après les jeunes, place aux grands, avec DELIAN JAZZ, un sympathique trio dont la chanteuse, Hélène Gosselin, est une habitante du village. Des reprises de standards dans un esprit léger et facétieux, une belle découverte.

Vers 20h30, le parc s'était déjà bien rempli, et près de 700 personnes prenaient place sur les bottes de paille, gobelet du Jazz et lampe dynamo en poche, tout était prêt pour le groove de DON BILLIEZ. Une véritable bouffée d'air chaud en ce début de soirée un peu frais, des rythmes et des cuivres qui réveillent les oreilles, une ambiance en phase avec le public et les arbres, et une envie irrépressible de se lever et danser ! Comme d'habitude, les lumières commençaient à mettre en valeur les plus beaux arbres du parc en même temps que la musique – même après 6 ans, on ne s'en lasse pas. Après une bonne heure et demie de Jazz teinté de funk et de soul, Don Billiez laissait place à JAZZLOCO, dans une ambiance tout à fait différente. La formation allait nous faire revisiter les plus grands standards du Jazz dans un style très latino, teinté de rythmes sud-américains, soutenus par une voix claire et douce. Une façon idéale, en quelque sorte, de terminer le festival sur une note plus douce et sophistiquée, et accompagner les puristes vers une fin de soirée plus intime.

LES INFOS CU

Pour vous tenir au courant, ou nous contacter

Site : http://jazzsouslesarbres04.wix.com/2014
Email : jazzsouslesarbres04@gmail.com
Facebook : Jazz sous les arbres - officiel

Le bilan du festival, en cette 6e édition, est très positif : après une grande attente de la part des habitués, après une telle énergie déployée tout au long de l'année, le public a répondu présent une fois de plus, malgré un temps peu clément dans les environs. Mais que dire de l'avenir ? Le festival sera encore au rendez-vous l'année prochaine, et il ne cesse de vouloir se renouveler. Déjà du sang neuf tout au long de l'année, avec un partenariat fructueux entre l'association Mille Sols et l'IUT de Digne les Bains, et trois étudiants qui ont largement contribué au succès du festival à travers la communication. Merci à Manon Davin, Nicolas Vial et Matthieu Bauzat pour l'affiche, les liens avec la presse, la page facebook et le tout nouveau site internet ! Mais ce n'est pas fini, cette manifestation a besoin de tous pour être pérennisée et progresser, le jazz a besoin de bonnes idées, de personnes volontaires et d'encore plus de bonnes ondes. Alors ouvrez bien l'œil, nous allons faire appel à vous dès le mois de Septembre, et le JAZZ 2015 sera aussi le vôtre !

Le comité d'organisation

JAZZLOCO

« Vous avez bien perçu que tous les musiciens du groupe ont particulièrement apprécié le cadre et le concept du festival ! Merci de nous avoir fait confiance. »

DON BILLIEZ

« Merci de ce beau moment passé en votre compagnie ce fut un véritable plaisir de participer à votre festival ! »

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°114 - ÉTÉ 2014

LE MOUSTEIRET A ACCUEILLI LES 9ÈME RENCONTRES DE LA PAROLE….

Bien loin, au-delà de l'extrémité du monde…

Peu après jadis, bien avant maintenant, quand hier était demain et aujourd'hui encore à naître…

Lors de la soirée du 21 août, la place aux Tilleuls du Mousteiret a été le théâtre de l'ouverture des 9èmes Rencontres de la Parole. Ces rencontres initiées par Madame Christiane Beloeil, directrice de la Médiathèque Départementale, portent la mission du département en matière de lecture publique.

Les Rencontres chemineront, durant une semaine, dans treize communes du département et grâce à leur bibliothèque, permettront aux spectateurs de pénétrer dans le territoire du rêve et de la compréhension intime des choses.

C'est donc, par une fraîche soirée, que plus d'une centaine de personnes se sont retrouvés sur la place du Mousteiret pour assister au spectacle proposé par le duo de La Salle, père et fille.

Bruno de La Salle, personnage haut en couleur jouant à merveille du cristal baschet, nous a apporté un conte du Moyen-Orient, accompagné d'Aimé qui se décrit comme une chanteuse d'histoire. Un vrai moment d'émerveillement...

Cette belle soirée s'est terminée par un moment convivial autour d'un plat de pâtes Bolognaises et autres verrines de tiramisu concoctées par Suzanne Iavarone. Moment de rencontres avec tous les artistes qui interviendront tout au long de la semaine.

La Municipalité remercie particulièrement Christiane Beloeil pour l'aide qu'elle nous apporte au long de l'année et toute l'équipe technique et artistique de la Médiathèque pour ces beaux moments de culture.

LA FÊTE PATRONALE D

La fête du 15 août vient de se terminer, l'heure du bilan et des remerciements est arrivée.

Concernant le bilan, l'ensemble des membres du comité ont passé 4 jours de folie… Le comité des fêtes c'est quoi ? C'est :

- Préparer le programme
- Confectionner les affiches
- Coller les affiches
- Distribuer les programmes
- Collecter des fonds
- Passer des commandes
- Préparer les tables
- Servir les convives
- Débarrasser, faire la vaisselle, ranger
- Remplir des frigos, vider des frigos,
- Organiser des animations (concours boules belotes, animations enfants)
- Satisfaire les demandes de chacun
- Servir au comptoir
- Puis quand c'est fini : tout ranger, remballer pour l'an prochain, vider les verres et les poubelles.

Pour tout cela, on doit être fiers de toutes les personnes qui donnent bénévolement de leur temps. Le bénévole est une espèce en voie de disparition.

Un petit message pour tous ceux qui disent : il faudrait faire ci, il faudrait faire ça, avant on faisait ça, c'était mieux avant…… Donnez de votre temps, le comité des fêtes est ouvert à tous et au plus on sera nombreux, on plus on pourra faire d'animation. N'hésitez pas à nous contacter, on est ouvert à toute proposition avec des bras supplémentaires.

Qu'il soit ici remercié :

- La Mairie et les employés communaux
- Les entreprises qui ont contribué à l'affiche : La Boulangerie ISOARD, Fermetures Provençales COSSALTER, Mas Constructions, ALP'APERO, PAIRE Jean-Jacques, RAOUX Michelle,
- Tous les habitants qui ont donné de l'argent pour la souscription. Les gagnants de la tombola sont : Mme BECKER (assiette offerte par l'atelier de Mme ASTIER), Mme DAO CASTES, Mr ROSSI.
- Les animateurs : SYLVANIM, Sebastien ESTORNEL, son chanteur et ses danseurs, Calice (au Mousteiret), LILY LIME, Marion et ses maquillages, GAR'Z HILARANTS, la PENA VALENCIA, le club de COUNTRY du Brusquet, et le taureau.

Un remerciement particulier à tous ceux qui ont participé aux différents concours (boules, belote, pesée de jambon, lancer de bombes à eau, repas Paëlla de Philippe PLOGE : 130 personnes, Repas Burger : 130 personnes), pesée de jambon offert par la Laune.

A l'an prochain pour de nouvelles aventures…

DU BRUSQUET

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°114 - ÉTÉ 2014

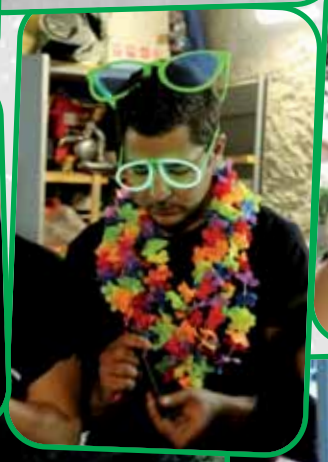

LES AINÉS DE LAUZIÈRE

Vous qui avez 55 ans et plus, venez vous joindre à nous, nous vous accueillerons avec plaisir. Nous vous présentons quelques unes de nos activités.

D'abord le mois de février, nous avons fêté cette nouvelle année en partageant le gâteau des rois en toute amitié. Puis, nous nous sommes retrouvés nombreux pour jouer au loto, nous avons passé une excellente après midi.

En mars, comme toutes les années, nous avons convoqué nos adhérents pour l'assemblée générale des Ainés de Lauzière, un grand nombre d'entre eux était présent.

La séance terminée nous avons pris le temps de partager un bon repas.

En avril, Andréi Tasnicenco est venu jouer de l'accordéon à la salle polyvalente nous avons participé joyeusement à cet après midi de détente. Du 7 au 11 avril, notre voyage annuel nous a conduit sur la côte adriatique.

Nous avons visité Ravenne, fleuron des mosaïques des V et VIème siècle, époque de l'empereur Théodoric qui fût roi des Ostrogoths de Ravenne et également roi d'Italie.

Une petite croisière en mer nous a fait découvrir la côte jusqu'à Rimini.

Nous avons "accosté " un chalutier et transbordé des sardines que notre capitaine nous a fait déguster grillées, arrosées d'un bon petit vin blanc le tout en musique avec quelques pas de danse un plein de bonne humeur une belle journée en somme !

La dernière journée de ce voyage nous a permis de découvrir l'arrière pays San Marino, San Léo, avec dégustation de fromage dans une "fosse" - cave typique locale -.

Déjà le retour, d'autres escapades nous attendent.

En mai, Les Ainés de Lauzière sont partis en balade pour la journée, nous avons visité Vence célèbre notamment pour la belle et très lumineuse chapelle décorée par Matisse. Nous avons fait notre pause déjeuner dans un excellent restaurant et nous voilà repartis pour visiter la vieille cité médiévale qu'est Saint Paul de Vence.

Sur le chemin du retour notre dernière halte se fît à Grasse. Nous avons pris le temps d'en apprécier les senteurs à la savonnerie Fragonard.

En juin, nous nous sommes réunis pour un pique-nique aux jeux de boules, mais il a eu lieu à la salle polyvalente...le soleil n'étant pas au rendez-vous cela ne nous a pas empêché de passer une excellente journée !

En septembre, un séjour à Menton est prévu les 12 , 13 et 14 septembre pour profiter des magnifiques jardins et du plaisir de la côte d'azur. Il y a encore quelques places disponibles si vous voulez vous inscrire n'hésiter pas à me téléphoner Arlette Jannin 04 92 35 47 02.

Bel été à chacun d'entre vous....et principalement à nos nouveaux adhérents....

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°114 - ÉTÉ 2014

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lors de l'assemblée générale annuelle de notre club, afin de répondre à la demande de nombreuses familles, le club local de football organise une enquête auprès des parents en vue de la mise en place d'une école de football pour la saison 2014-2015 ; les enfants concernés, garçons et filles, doivent être nés en 2003/2004/2005/2006 et 2007 ; Les séances d'entraînement seront programmés le mercredi après-midi sous la conduite d'un éducateur diplômé. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter :

- Jean-Claude HERNANDEZ au 06-37-83-18-12
- Jean-Pierre MARY au 04-92-35-45-62
- François & Catherine PEREZ au 04-92-35-41-50

DE LA GRAINE DE CHAMPIONS POUR LE FOOTBALL CLUB LE BRUSQUET

« Apprendre à se connaître, à vivre ensemble, à pratiquer les vertus de convivialité dans le respect de l'adversaire, inculquer les valeurs du sport aux jeunes, c'est le but du club de foot, précise Jean-Claude Hernandez Président du F.C.L.B., nous devons être en tant qu'éducateurs des modèles pour le devenir de nos enfants que nous encadrons dans le respect de l'autre. »

Jeudi de l'Ascension 29 mai s'est déroulé le challenge Mickaël PEREZ au stade du Brusquet. C'est l'occasion d'un tournoi régional catégorie U10-U11 en mémoire du jeune Mickaël goal de foot du Brusquet décédé en 2002. Le club remercie la municipalité et les commerçants et artisans du canton qui participent à l'organisation de cette manifestation où 12 équipes étaient présentes. On précise la venue des équipes locales (Groupement des Jeunes du Bassin Dignois, Pierrevert, E.S.M.D, S.I. Haut Verdon, Dauphin, Forcalquier) mais aussi d'autres clubs de renom régionaux comme Ste-Maxime. A l'issue de la journée, tous les jeunes footballeurs en herbe étaient récompensés. Jean-Claude HERNANDEZ, Président du Club fait remarquer qu'on ne remerciera jamais assez les entraîneurs et bénévoles dont le dévouement et la disponibilité méritent d'être cités en exemple car sans eux rien ne serait possible. Le trophée fair-play est revenu à Dauphin, le trophée meilleur goal est revenu au petit Mathis MASSONI goal du G.J.B.D. qui a gagné le challenge en finale aux tirs aux buts contre Sainte-Maxime.

Si le football reste le sport le plus populaire du monde, il n'est jamais trop tôt pour inculquer aux jeunes, les règles élémentaires du fair-play sportif comme l'objectif de ce challenge gagné par le Groupement des Jeunes du Bassin Dignois qui le remettront en jeu l'an prochain

LE COIN DES ÉCHECS

Nous allons examiner pendant un nombre de diagrammes conséquents chaque pièce d'échecs pour mesurer sa force et ses faiblesses, puis l'alliance de pièces pour combiner leurs caractéristiques et montrer ainsi le sublime de ces combinaisons !!. Première pièce le CAVALIER…

1 Blancs gagnent une piece et la partie

2 Blancs matent en 3 coups !

3 Blancs matent en 4 coups !

4 Transformez le pion a6 en Dame et 1-0

Réponse du problème du N°113 de l'Echo de Lauzière :

N° 1 : en haut à gauche - 1Dg7+ Cxg7 2 Ch6 mat

N° 2: 1Rc1 a3 2Cc2+ Ra2 3 Cd4 Ra1 4 Rc2 Ra2 5 Ce2 Ra1 6 Cc1 a2 Cb3 mat.

N° 3: 1Cg7+ Cxg7 2 h6 Rf8 3h7 Ce6 4 h8= Dame + et gain.

N° 4: 1 Cc8++ Ra8 2 Ra8 2Da7+ Cxa7 3 Cb6 mat.

N° 5 :1 Cxf6++ Rb8 2 Cd7+ Rc8 3 Cb6 + Rb8 4 Dc8 + Txc8 5 Cd7 mat . ouf c' est fini !

ETAT CIVIL

DÉCÈS :

- Le 2 avril de Monsieur Paul ESCOFFIER, à Digne-les-Bains.
- Le 19 mai de Madame Claude RETY en Corse, fille de Monsieur Pierre RETY.
- Le 23 juin de Monsieur Georges FERAUD ancien employé communal du Brusquet, à Digne-les-Bains.
- Le 9 juillet de Madame Paulette DAVIN à Digne-les-Bains, mère de Monsieur Dominique DAVIN, ancien Conseiller Municipal du Brusquet.

Le Comité de Rédaction présente ses plus sincères condoléances aux familles touchées par ce deuil.

NAISSANCES :

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons appris la naissance :

Le 3 juillet de Samuel BOUJU,
enfant de Juliette DUBUS et Mathieu BOUJU,
petit fils de Monique et Laurent DUBUS, 1er adjoint de notre commune

Le 2 août de Oceane,
fille de Chrystelle DAO-CASTES et Anthony WENDING,
petite fille de Joëlle et Alain DAO-CASTES

Le 19 août de Julia BENEDETTO
enfant de Marie-Claire LONGERON et de Damien BENEDETTO,
petite-fille de Raymond BENEDETTO

Le 22 août de Maylé LEFEBVRE
enfant de Clémentine DONATELLI et Jérémie LEFEBVRE,
petite-fille de Pascale et Olivier DONATELLI
et arrière petite-fille de Nicole et Robert DONATELLI

L'Echo de Lauzière adresse ses meilleurs vœux et ses plus vives félicitations aux heureux parents et grands-parents.

SARL BATRAMA CLARES
Travaux de terrassement courants
et travaux préparatoires
Les Eymarrons - BP 1
05300 RIBIERS
Tel : 09 66 95 05 19

ZI Saint-Christophe - 55 RN 85
04000 DIGNE LES BAINS
Tel : 04 92 36 63 36 - Fax : 04 92 36 63 49

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°114 - ÉTÉ 2014

LA PAGE DU SOURIRE

1/ « - En partant pour le bureau ce matin, raconte un employé, j'avais demandé à ma femme, que comptes-tu faire de ta journée ? ». Elle m'avait répondu : « - Oh la routine. Quelques courses, la vaisselle, la lessive, la préparation du dîner … »
Et alors ? Je suis rentré plus tôt que prévu, et je l'ai trouvé au lit avec un autre mais ce n'était pas moi.

2/ « - Monsieur, dit une secrétaire intérimaire. Je crois qu'un de vos amis vous demande au téléphone.
- Comment ? S'interroge le patron. Vous croyez ?! Qu'il soit un peu plus explicite.
- Quand j'ai décroché l'appareil il m'a juste demandé « Allo, c'est toi vieille andouille ? » .

3/ « Ces députés se moquent de nous, dit la femme d'un éleveur. Sur le modèle d'un impôt sécheresse qui avait été institué une année, ils ont mollement envisagé de faire payer à l'ensemble des contribuables, un impôt vache folle pour un impôt fièvre aphteuse. Mais crois-tu qu'ils songeraient à créer un impôt vison pour permettre aux malheureuses femmes d'agriculteurs, à qui la tremblante de leurs moutons donne des frissons, de se réchauffer un peu en s'achetant un manteau de fourrure ! »

4/ Une fermière dit à son mari :
« - Tu n'as pas honte de rentrer de ton banquet des anciens alors que le coq vient de chanter ?
- Je te promets ma chérie que cela n'arrivera plus. Demain je lui tords le cou à cette sale bête, pour que tu nous l'accommodes avec des lardons et des petits oignons. »

5/ A son mari qui vient de surprendre sa femme avec un amant dans son lit :
« Ne te méprends surtout pas mon chéri, à peine étais-tu parti en voyage d'affaires que la couverture chauffante est tombée en panne. J'ai appelé un électricien qui l'a remise en état. Et là, comme tu nous as trouvé en petite tenue, nous procédions aux derniers essais, et cela pour être sûr que tu aies bien chaud à ton retour. »

6/ « - Tu es resté longtemps à la pharmacie, dit une dame à son mari, il y avait beaucoup de monde ?
- Non, juste deux personnes : un belge et sa petite amie. Le garçon avait acheté une boîte de six préservatifs pour une folle soirée d'amour. Mais par prudence, de crainte que leur séance de pattes en l'air ne soit gâchée par une des six capotes percées, il a tenu à les essayer successivement avec sa copine dans l'arrière-boutique. »

7/ Une femme charcutière met des étiquettes sur des lots de saucisses qui vont bientôt atteindre la date limite de consommation. Puis elle sort de la charcuterie pour aller chercher son fils à l'école.
En remarquant l'hilarité qu'elle suscite parmi les passants, elle se tâte et s'aperçoit qu'une des étiquettes s'est collée sur sa jupe à hauteur d'une fesse, avec cet avis alléchant : « Me payer que pour une, l'autre est gratuite ».

JOJO FERAUD NOUS A QUITTÉS

C'est avec une grande tristesse que la population du Brusquet a accompagné Jojo FERAUD dans sa dernière demeure le 25 juin dernier.

Elu Conseiller Municipal en 1959 sur la liste de Marcel ROUX, lequel l'a nommé comme agent communal – ouvrier d'entretien de la voie publique, il a assuré l'entretien des chemins, le déneigement et le ramassage des ordures ménagères avec son tracteur. Il s'occupait des réseaux d'eau, des réserves et des fosses septiques.

Il a, durant de nombreuses années, aussi effectué le ramassage scolaire, suite à la formation de l'école du Mousteiret, au départ avec un 404 de 9 places.

Retraité de la fonction publique en 1987, il s'occupait de ses terres, son jardin.

Grand chasseur de sangliers, il était le meneur des battues avec ses chiens, « les meilleurs ».

Toujours plaisant, très serviable, de bonne humeur, ayant des histoires à raconter sur la vie du Brusquet autrefois, toujours de bons conseils envers ses collègues qu'il a formé.

Avec sa disparition, une page du Brusquet se tourne.

Tous les employés communaux, anciens et nouveaux des services techniques et administratifs sont dans la peine et adressent, à sa famille, sa sœur, ses neveux, à son amie, leurs biens sincères condoléances.

Tchao « Jo »

Simone ROUX et Suzanne IAVARONE

MCG EXPERT & ASSOCIEES

Magali CARTA-GANNE
Expert-comptable

5 Avenue de Verdun
Le Riviéra Entrée A
04000 DIGNE LES BAINS

tel : 04.92.34.03.31
portable : 06.84.33.48.39
e-mail : contact@mcg-expert.fr
www.mcg-expert.fr

PEINTURE
TAPISSERIE
REVÊTEMENTS
Sols et Murs

René Hugou

Quartier
l'Arzièras
04420
LE BRUSQUET

✆ 04 92 35 42 57

DARRIOULAT Nadine
Coiffeuse à domicile

Salon mixte
Le brusquet : mercredi

52 chemin du moulin
04000 Digne les bains

04.92.31.67.96
nadine.darrioulat@wanadoo.fr

Nadine et Eliane Coiffure

Salon : 8 h 30 à 12 h
14 h à 19 h

PROXI BAR TABAC

OUVERT : LUNDI
7 H /12 H 30
MARDI AU VENDREDI
7 H / 13 H - 16 H 30 /19 H 30
SAMEDI
7 H / 12 H 30 - 16 H30 19 H 30
DIMANCHE
7 H / 12 H 30
TEL : 04 92 34 31 75
06 60 27 49 43

ATELIER
Couleur Paille

Restauration de chaises :
Paillage à l'ancienne
Polychromie en paille de seigle
Cannage fait main - Cannage serti

Le Lauron - 04420 Le Brusquet
Tél. 06 89 30 45 32
www.couleurpaille.fr

DACIA

Garage ROUX
Le Brusquet

RENAULT

Garage Roux - René ROUX
04420 Le Brusquet
Tél. 04 92 35 40 60
Fax 04 92 35 46 90
Dépannage : 06 82 93 71 81
rene.roux.lebrusquet02@reseau.renault.fr
Horaires d'ouverture :
lundi-vendredi 8h-12h - 13h-17h

---

imprimerie
ARC EN CIEL

Quartier St Christophe
04000 Digne-les-Bains

Tous travaux d'impression :
Brochures, dépliants, cartes,
affiches, factures, tickets,
Toutes quantités

E-mail : arcenciel04@wanadoo.fr
www.arcenciel04.fr
Tél. 04 92 31 21 25
Fax 04 92 32 12 06

IMPRIM'VERT®

LE MANACH et Fils
Peinture -Revêtement- Sol
Papiers peint- Faux plafond

LE MANACH Olivier

2 Le Haut Vignarès
04420 LE BRUSQUET

04.92.35.43.95
06.78.88.14.71
le.manach@wanadoo.fr

Marie-Anne et Raphaël
vous accueillent
au Bar Restaurant

bistrot de pays

Ancienne Ecole
Rue principale
04420 LE BRUSQUET
Tél. : 04 92 34 08 44
alonsomr@hotmail.fr

EARL La Laune

Le bon cochon de La Laune
Je nourris élevage à ses papilles

Cochons nés et élevés au Brusquet.
Vente de viande et de diverses
charcuteries fabriquées à la ferme.

Fournisseurs magasins :
PEIPIN L'Etal des Paysans
DIGNE LES BAINS L'Etal des 3 Vallées
LA JAVIE L'Epicerie

Gilles et Marie-Hélène OURTH - 04420 Le Brusquet - 04 92 35 43 75

MAÇONNERIE GENERALE

NEUF et RENOVATION
COUVERTURE - CHARPENTE
TRAVAUX PUBLICS

G. IAVARONE

04420 LA JAVIE
Tél./Fax 04 92 35 41 02

Jean-Jacques PAIRE
Artisan Supérieur en Electrotechnique

Installation - Electricité
Entretien Chauffage
Dépannage
Plomberie - Ramonage

Le Plan 04420 LE BRUSQUET
Tél. 04 92 35 40 28